

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011  
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h  
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle  
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle d'échange autour de la halte ferroviaire Alouette France à Pessac**  
 **Convention de financement des études préliminaires**  
 **Approbation - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, souhaite favoriser le développement durable des transports collectifs et en particulier l'intermodalité à travers l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux. La création de pôles d'échanges représente d'ailleurs l'une des priorités du Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 dans lequel est inscrite la halte de Pessac Alouette.

Par ailleurs, la Ville de Pessac a sollicité la Communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre des contrats de co-développements afin qu'elle mène des études préliminaires d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal de la gare Alouette France.

Ce secteur sera desservi à l'horizon 2014 par l'extension de la ligne B du tramway et en parallèle, il est retenu dans le cadre de l'opération « 50 000 logements. ». Ce projet consiste donc à la fois en la réalisation de nouveaux logements sur le secteur de Pessac Alouette, mais également en l'amélioration des échanges entre le Ter et les autres modes de déplacement (Tram, bus, vélo...). L'objectif est au final de contribuer à rapprocher les habitants des axes de transports en commun afin de réduire la part modale de l'automobile et d'accroître la fréquentation des différents réseaux de transports publics.

Pour ce faire, il est proposé que RFF procède au rapprochement des quais ferroviaires du pont du Haut-Lévêque afin de faciliter les échanges Tram/Ter et qu'une réflexion sur l'aménagement global du pôle d'échange ainsi que sur son insertion urbaine soit menée par la Communauté urbaine.

La réalisation de ces aménagements viendra ainsi renforcer le rôle de la halte Ter qui a déjà pour vocation de desservir les centres hospitaliers régionaux (CHR) Haut Lévêque (cardiologie, médecine nucléaire...) et Xavier Arnoz (gériatrie, école de santé...), en phase d'extension. S'y ajoute la desserte de la zone d'activités économiques dont l'avenue du Haut Lévêque, qui va de l'échangeur Bersol sur A 63 à l'échangeur 13 sur la rocade, conforte la fonction de nœud de communication irrigant le secteur industriel (20 000 emplois) de Pessac.

A cet effet, les partenaires concernés, Etat, Ville, Région, la CUB, RFF et SNCF Gares et connexions, s'accordent sur la conduite de deux études concomitantes:

- une étude préliminaire de rapprochement des quais vers le pont de l'avenue du Haut Lévêque sous maîtrise d'ouvrage RFF d'un montant de 60 000 € HT ;
- une étude préliminaire d'aménagement du pôle d'échange sous maîtrise d'ouvrage CUB d'un montant de 40 000 € HT.

La réflexion relative à la création de nouveaux logements relevant de l'opération « 50 000 logements », n'entre pas, quant à elle, dans le cadre de cette convention multipartenariale.

La convention jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités de réalisation, de suivi et de financement de ces études.

Le coût global de ces études est donc estimé à 100 000€ HT (dont 40 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage CUB).

Les participations financières de chacun se répartissent selon le tableau suivant:

	Région	CUB	Ville	Etat	RFF	SNCF	Total
Etude préliminaire ferroviaire	21 600,00	6 600,00	0,00	6 000,00	19 800,00	6 000,00	<b>60 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>36,00%</i>	<i>11,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>10%</i>	<i>33,00%</i>	<i>10,00%</i>	<i>100,00%</i>
Etude d'aménagement pôle d'échange	11 400,00	18 000,00	6 600,00	4 000,00	0,00	0,00	<b>40 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>28,5%</i>	<i>45,00%</i>	<i>16,5%</i>	<i>10%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>100,00%</i>
<b>Total</b>	<b>33 000,00</b>	<b>24 600,00</b>	<b>6 600,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>19 800,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>33,00%</i>	<i>24,60%</i>	<i>6,60%</i>	<i>10%</i>	<i>19,80%</i>	<i>6,00%</i>	<i>100,00%</i>

Un comité de pilotage sera créé entre les signataires de la convention (Président du Conseil Régional, Préfet de Région, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, Maire de Pessac, Directeur régional de RFF, directeur régional de la SNCF Gares et connexions). Il contrôlera et validera les différentes étapes de ces réflexions.

L'étude ferroviaire aura une durée de 3 mois à compter du recensement des données d'entrée et sera achevée à l'automne 2011.

L'étude d'aménagement du pôle aura une durée de 6 mois et sera achevée au plus tard mi 2012.

Ces délais s'entendent hors phases de validation.

Détail des dépenses incombant à la CUB :

- 1) versement d'une subvention d'équipement de 6 600 € dans le cadre de l'étude préliminaire ferroviaire, dont RFF est maître d'ouvrage, qui sera mandatée sur le Budget Principal - Chapitre 204 - Compte 204164 - Fonction 8222 - CRB KB00 Prog TAB,
- 2) paiement des dépenses liées à l'étude d'aménagement du pôle d'échange, dont notre établissement est maître d'ouvrage, qui seront mandatées sur le Budget principal, Chapitre 20-Compte 2031-CRB KB00-Fonction 8222-Prog TAB pour un montant de 40 000 € HT.

Parallèlement, des recettes seront à percevoir par la CUB dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'aménagement du pôle d'échange. A savoir :

- participation du Conseil Régional d'Aquitaine pour 11 400 € à imputer sur le Budget principal, Chapitre 20-Compte 2031-CRB KB00-Fonction 8222-Prog TAB (Recette),
- participation de la Ville de Pessac pour 6 600 € à imputer sur le Budget principal, Chapitre 20-Compte 2031-CRB KB00-Fonction 8222-Prog TAB (Recette),
- participation de l'Etat pour 4 000 € à imputer sur le Budget principal, Chapitre 20-Compte 2031-CRB KB00-Fonction 8222-Prog TAB (Recette).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération 2007/0216 du Conseil de Communauté du 30 mars 2007 précisant les modalités d'interventions (financières et maîtrise d'ouvrage) sur les pôles d'échanges multimodaux.

**VU** la délibération 2009/0444 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2009 validant le contrat de co-développement entre la Ville de Pessac et la Communauté urbaine.

**VU** l'avis favorable de la commission transport et déplacement en date du 5 novembre 2009.

**VU** l'avis favorable de la commission infrastructures routière et ferroviaires en date du 5 novembre 2009.

**ENTENDU** le rapport de présentation.

**CONSIDERANT QUE** l'aménagement du pôle intermodal de la halte de Pessac Alouette France s'inscrit dans une continuité de développement de l'intermodalité.

## DECIDE

### **Article 1** : de valider :

- d'une part le principe d'études à mener sur le pôle multimodal de Pessac Alouette, ainsi que leurs modalités d'exécution et de financement,
- d'autre part, la participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation de l'étude menée par RFF.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ci jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à engager l'étude préliminaire relative au pôle intermodal.

- Article 4** :
- Les dépenses correspondantes seront financées sur le budget principal :
    - pour la participation à l'étude préliminaire ferroviaire, au Chapitre 204 Compte 204164 - Fonction 8222 - CRB KB00 - Prog TAB pour 6 600 €.
    - pour l'étude d'aménagement du pôle d'échange, au Chapitre 20 Compte 2031 CRB KB00 Fonction 8222 Prog TAB pour un montant de 40 000 € HT.
  - Les recettes à percevoir du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Ville de Pessac et de l'Etat, pour un montant global de 22 000 € seront inscrites au Budget principal - Chapitre 20 - Compte 2031 - CRB KB00 - Fonction 8222 Prog TAB.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 26 OCTOBRE 2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT